

STAGES A L'ETRANGER POUR LES RESIDENTS EN MEDECINE Appel à candidature pour l'année 2019/20

Les résidents éligibles aux conditions de stage à l'étranger selon la procédure en vigueur et selon les places disponibles dans les quotas de chaque spécialité peuvent déposer leur candidature du mercredi 20 février au vendredi 05 avril 2019.

Les demandes doivent être déposées au bureau d'ordre de la faculté de médecine d'origine du/de la candidat(e). Aucun dossier ne sera accepté après les délais, le cachet du bureau d'ordre de la faculté faisant foi.

La procédure relative à l'autorisation d'effectuer un stage à l'étranger et le formulaire à remplir relatif au stage sont disponibles à la direction des stages des Facultés de Médecine, sur le site de chaque faculté et sur le site du Ministère de la Santé.

Seuls les stages dans des services hospitalo-universitaires de la spécialité du candidat et avec des objectifs précis seront acceptés. Le stage ne doit en aucun cas dépasser deux semestres.

Pr Abdallah MAHDHAOUI
Président du bureau national
des spécialités Médicales

Pr Nebiha BORSALI FALFOUL
Directrice Générale de la Santé

Pr. Mahdhaoui Abdallah
Président du bureau national des collèges
des spécialités médicales

Ministère de la Santé
La Direction Générale de la Santé
Pr. Nebiha Borsali Falfoul